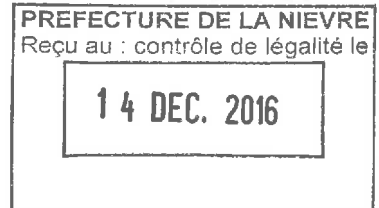




Publication le 14 DEC. 2016

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2016-78

L'an deux mille seize, le six décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2016

Étaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. SAGET, M. FICHOT, Mme LAROCHE, Mme DUBOIS, M. DUBOIS, M. REVERCHON, M. MORAND, M. COIGNET, M. GUERIN, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT (à partir de 20 h 00), M. LECHER.

Avaient donné procuration : M. DAMBRINE à M. SAGET, Mme VATAN à M. FRIAUD, Mme DUCOURTIOUX à Mme LAROCHE, Mme THOMAS à Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme POIRIER à M. GUERIN, Mme MARCEL à M. FICHOT, M. BENEDIT à M. SICOT (jusqu'à 20 h 00), Mme DESABRE à Mme GRAILLOT.

Monsieur Jean-Guy FRIAUD a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Désignation de bénéficiaires dans le cadre de la gestion de la forêt communale.

Monsieur FRIAUD, premier Adjoint, expose que depuis de nombreuses années, l'Office National des Forêts (ONF) gère les 147 ha de forêt communale (une partie dans le secteur de Saint-Fargeux et l'autre dans le secteur de Chaume).

La mission de l'ONF consiste à entretenir et régénérer les parcelles, à vendre le bois, à surveiller l'état sanitaire de la faune et la flore, à assurer l'accueil du public, ...

Le plan d'aménagement de la forêt adopté le 29 octobre 2009 prévoit de continuer le programme de régénération des parcelles, commencé lors du précédent plan, en ayant comme objectif supplémentaire de préserver la biodiversité.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Dans le cadre de l'exploitation des parcelles, les grumes sont vendues à des sociétés spécialisées. Les houppiers et arbres de petites futaies sont distribués en bois de chauffage aux habitants de la commune qui le souhaitent, en fonction du volume disponible et du nombre de candidats.

Par délibération du 23 juin 2015, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer une taxe d'affouage de 4 € le stère.

L'article L.214-11 du Code Forestier stipule que lorsque le Conseil Municipal décide de partager des bois entre les bénéficiaires de l'affouage, l'exploitation s'effectue sous la responsabilité de trois garants solvables et solidaires désignés avec leur accord par le Conseil Municipal.

Aujourd'hui, il convient de procéder au renouvellement de ces garants. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Jean-Claude MAGNERE, Monsieur Alain BONY et Monsieur Jean-Guy FRIAUD.

Ils seront chargés de participer à la gestion des coupes de bois, d'effectuer une surveillance et de veiller à l'application des consignes de sécurité.

Ce dossier a été examiné en commission travaux en date du 21 novembre 2016.

Monsieur FRIAUD propose d'adopter cette proposition.

Adopté par 24 voix pour et 5 abstentions.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 8 décembre 2016

Le Maire,



Isabelle BONNICEL